

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot :

« qualité »,

insérer le mot :

« cellulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À cet alinéa apparaît la notion de « qualité de l'embryon » il est préférable d'y ajouter le mot « cellulaire »